Décembre 2017

Zoom Sur... des sépultures du Moyen-Âge mises au jour lors des travaux de la salle de sports

Une dizaine de fosses rectangulaires ont été mises au jour lors du décapage de la voirie d'accès à la nouvelle salle multi-sports, à près d'un mètre de profondeur. Elles ont été très vite interprétées comme des tombes, grâce à la présence d'ossements humains.

Prévenu le lundi 13 novembre, le Service régional de l'archéologie (DRAC Bourgogne-Franche-Comté) a pu réaliser la fouille des deux sépultures les plus endommagées, dans la journée du mercredi 15 novembre.

Cette fouille a permis de dégager deux squelettes étendus sur le dos, les mains croisées sur le pubis, sans aucun objet d'accompagnement (offrande funéraire, éléments de vêtement, épingles de linceul, clous de cercueil, etc.). La disposition de certains os laisse pourtant penser que ceux-ci sont tombés dans un espace vide, au moment de la décomposition des corps.



Les tombes non fouillées ont été localisées avec précision et recouvertes. Le cimetière se prolonge vraisemblablement au nord et au sud du lieu de découverte et pose la question de sa relation avec le village médiéval ou avec d'autres aménagements encore inédits aujourd'hui (grange monastique, léproserie, par exemple).

L'orientation est-ouest des tombes, l'absence de tout mobilier funéraire, la position des corps, conduisent à émettre l'hypothèse d'un cimetière du Moyen-âge, au sens large. Pour vérifier cette hypothèse, des datations C14 seront réalisées sur les ossements.



Le mot du Maire

Dans la vie quotidienne, il arrive souvent qu'il y ait des imprévus. Il en est de même pour nous élus. Quelle ne fut pas notre surprise quand nous avons été prévenus début novembre de la découverte de sépultures sur le territoire de la commune.

Lors des travaux de voirie concernant l'accès à la salle multi activités, près des terrains de tennis, l'entreprise de terrassement a mis à jour plusieurs tombes a priori datant du Moyen-Âge.

Dans l'article ci-contre, vous trouverez plus d'informations sur cette découverte. Même si elle est importante, elle ne fera pas de notre commune un lieu de visite et de tourisme comme d'autres le sont! Par contre, on peut envisager, qu'à proximité, près des immeubles du Petitessart, sur la butte, il y ait d'autres tombes voir un petit monument de type chapelle. Je doute fort que vous soyez nombreux à connaître ce point d'histoire!

Convenons que ce genre d'évènement est assez rare! Cependant, sur les nombreux dossiers que nous traitons, les imprévus arrivent et parfois nous ralentissent, voire nous bloquent. Citons quelques exemples: retard pris par une entreprise qui entraine un décalage dans la fin de travaux, météo changeante, nouvelles normes, sans parler de la réglementation concernant les collectivités, les règles d'urbanisme qui évoluent régulièrement, les services de l'état déficients... Cela explique que, malheureusement, tout n'avance pas aussi vite que nous voudrions. En apparence, l'impression peut être donnée que « ça n'avance pas »! Soyez assurés qu'au niveau de l'équipe municipale et des employés communaux, le maximum est fait pour que ce ne soit pas le cas!

D'ici quelques jours, aura lieu la première réunion publique sur le PLU; elle concernera les grandes orientations et la présentation des orientations d'aménagement prévues sur certains secteurs de la commune. Dans un second temps, à la fin du 1er semestre, nous définirons officiellement le zonage, à savoir, les zones constructibles ou non. Si le calendrier se déroule « normalement », nous devrions valider le PLU courant 2018. Nous aurons ainsi défini les règles d'urbanisme qui vont gérer notre commune pour les 20 années à venir. Mais voilà typiquement un dossier qui, pour des raisons légales (réorganisation des collectivités principalement), a pris du retard.

Malgré toutes ces contraintes, vos élus continuent à œuvrer pour que Saulon évolue!

Pascal BORTOT Maire de Saulon-la-Chapelle

SOMMAIRE...

Compte rendu du Conseil municipal du 20 novembre P. 2 & P3
Informations P. 3 & 4
Agenda, Informations pratiques P. 4

Réunion du Conseil Municipal du 20 novembre 2017

NB : LES COMPTES RENDUS SONT AFFICHÉS DANS LEUR INTÉGRALITÉ SUR LES PANNEAUX D'INFORMATIONS PUBLICS ET SUR LE SITE INTERNET WWW.SAULON.FR

1) PENSION DES NOYERS À NOIRON-SOUS-GEVREY

Le conseil municipal donne un avis favorable à la demande formulée par la Pension des Noyers située à Noiron-sous-Gevrey, relative à une régularisation de l'autorisation d'exploiter de sa pension canine susceptible d'accueillir de 50 à 120 chiens.

2) TRAVAUX DANS LES FORETS - DESTINATION DES COUPES - AFFOUAGES 2018

M. ALLEXANT, conseiller municipal, présente aux membres du conseil les travaux prévus pour dans les bois communaux. Il explique que des travaux de regarnissage ont été effectués en 2016 sur une parcelle mais que les chevreuils ont détruit ces nouveaux plans ; par conséquent la commune est obligée de régler à nouveau 3000 € pour regarnir cette parcelle. Il sera demandé aux chasseurs d'intervenir plus fortement sur cette zone afin de préserver les plantations.

Divers travaux sont prévus et acceptés par le conseil municipal qui d'autre part, fixe les délais d'exploitation pour permettre la sortie des bois sur sol portant en dehors des périodes pluvieuses :

- abattage du taillis et des petites futaies : 15/05/2019
- vidange du taillis et des petites futaies : 31/10/2019

3) DÉCISION MODIFICATIVE – TRAVAUX EN RÉGIE

M. le Maire présente aux conseillers les travaux en régie effectués en 2017 par les agents du service technique :

- pose d'un grillage séparatif à l'école élémentaire destiné à sécuriser l'accès entre la cour de récréation et le jardin.
- création d'un massif à côté de l'atelier près de la mairie.
- pose d'un jeu 4 places à l'école maternelle.
- aménagement et sécurisation de la descente piétonnière qui mène au parking de la gare.

Cela représente plus de 300 h pour les 2 agents communaux, pour un montant d'environ 16.000 € incluant le temps passé et la fourniture des matériaux.

4. ACQUISITION D'UN BIEN IMMOBILIER

Le conseil municipal décide d'approuver l'acquisition du bien immobilier sis 13 grande rue au prix de 180 000 € hors frais notariés. Cet achat incluant une cour, une maison d'habitation et d'un jardin situé à l'arrière pour une surface globale d'environ 1.000 m² rentre dans le projet de réhabilitation du centre bourg.

5. LOCATION D'UNE MAISON 13 GRANDE RUE

Suite à l'acquisition de la maison située 13 Grande Rue à compter du 1^{er} décembre 2017, le conseil municipal accepte à l'unanimité de continuer à louer cette maison aux mêmes conditions de loyer. Celui-ci sera révisable au 1^{er} janvier de chaque année, à compter de 2019, selon la variation de l'indice de révision des loyers (IRL) du 3^{ème} trimestre de l'année précédente.

6. DÉLIBÉRATION COMPLÉMENTAIRE COMPLÉTANT LES OBJECTIFS INITIAUX ASSIGNÉS À LA RÉVISION DU PLU

Le conseil municipal a lancé la révision de son Plan Local d'Urbanisme par délibération du 25 août 2014. Aujourd'hui, suite notamment à la fusion des communautés de communes et au changement de Scot, il y a lieu de préciser les objectifs poursuivis et de prendre en compte ces changements.

7. DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DETR 2018

Le conseil municipal sollicite la DETR pour une demande de subvention concernant le changement de 5 poteaux incendie situés sur la commune. Celle-ci correspond à 40 % du montant prévisionnel H.T. estimé à environ 5 800 € H.T.

8. PRISE EN CHARGE DE TRAVAUX CONCERNANT LE SCOLAIRE ET LE PÉRISCOLAIRE

La commune a procédé à plusieurs travaux de sécurisation dans l'enceinte de l'école primaire dans le cadre de la protection des bâtiments : installation d'un visiophone, mise en place d'un ferme porte à ventouse sur la porte de sortie donnant sur le côté de l'église, remplacement de différentes serrures sur les portails pour un montant global de 3.600 € TTC. Considérant que ces accès sont conjointement utilisés par l'école élémentaire et la garderie périscolaire, il est demandé à la Communauté de Communes, qui a la compétence périscolaire, de participer à ces achats et réparations pour moitié.

9. LANCEMENT DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE

Le conseil municipal décide de lancer la consultation pour la désignation d'un maître d'œuvre concernant les travaux de réhabilitation en 2 logements de la longère située 9 grande rue. Ces travaux rentrent dans le projet éco village avenir.

10. QUESTIONS DIVERSES

← Point sur les travaux en cours Grande rue

- les travaux de changement des canalisations d'eau potable commencés le 23 octobre 2017 devraient durer environ 6 semaines et vont engendrer quelques perturbations.
- pose de 2 compteurs d'eau pour les futurs appartements de la longère et 1 pour la bibliothèque.

Salle des fêtes

Pour rappel, un marché public a été lancé pour la mise aux normes de la chaufferie. L'entreprise retenue a signé l'acte d'engagement dans lequel était spécifié, entre autres, que les travaux devaient être terminés le 31 juillet afin de n'avoir aucune incidence sur les occupations de salle prévues à partir de septembre.

Aujourd'hui, du fait de l'entreprise, les travaux ne sont pas terminés bien que les pénalités de retard courent depuis le 31 juillet. Une réception définitive des travaux est prévue prochainement.

Divers

- Suite au constat de mauvaises odeurs persistantes dans les locaux de la mairie, une société a été mandatée pour en déterminer la cause. Il a été découvert un rongeur en décomposition dans un conduit d'aération. Celui-ci a été retiré par un employé communal aidé de M. ALLEXANT. M. le Maire les remercie vivement.
- suite à la découverte de sépultures lors des travaux de voirie d'accès à la salle multi-activités, la Direction Régionale des Affaires Culturelles a prélevé les ossements de 2 tombes afin qu'ils soient datés au carbone 14. Selon l'orientation des corps, les sépultures dateraient du moyen âge. Etant donné l'absence de tout objet et mobilier funéraire, le chantier ne sera pas retardé.

Point sur les manifestations

M. BŒUF remercie les membres du conseil pour leur aide et leur présence lors de la cérémonie du 11 novembre.

Il informe que le téléthon aura lieu samedi 9 décembre dans sa nouvelle formule, à savoir :

- accueil autour d'un petit déjeuner anglais le matin
- diverses activités dans l'après-midi (chant, danse, country)
- apéritif dînatoire bourguignon en début de soirée
- spectacle le soir avec la troupe d'improvisation Chouette Impro et les humoristes de l'association La Banane (les artistes interviendront gracieusement)

Le réveillon du 31 décembre est à nouveau organisé par la commune.

Concernant l'occupation de la nouvelle salle multi-activités, M. BŒUF demande aux associations qui souhaitent réserver un créneau de lui adresser leur demande en sa qualité de personne relais à la communauté de communes.

M. LUCOT demande à ce qu'il soit rappelé au club de football d'éteindre les projecteurs après chaque entraînement.

← M. le Maire fait part des informations suivantes :

- tenue d'un conseil extraordinaire des écoles dans lequel sera débattu la question de la semaine de 4 jours ou 4 jours ½ pour la rentrée 2018, sachant que la réponse doit être rendue à l'académie au plus tard le 1^{er} décembre.
- de la remise à l'académie du tableau des effectifs provisoires pour la rentrée de septembre 2018, notamment pour la pérennisation de l'ouverture de la 3^{ème} classe de maternelle. Les prévisions d'inscriptions sont actuellement de 67 enfants.
- de sa décision de faire un courrier à la direction générale des finances pour faire part de son mécontentement quant à la fermeture de la trésorerie de Gevrey-Chambertin.
- M. le Maire souhaite connaître l'opinion des élus sur le devenir du terrain sur lequel est construite une grange. Suite à vote, les élus se prononcent, à l'unanimité, favorables à la vente de ce bâtiment et à 14 pour la vente immédiate et un contre.

En bref...

Inauguration Samedi 25 novembre, malgré "le temps de saison", élus, partenaires, usagers, riverains et habitants se sont déplacés pour l'inauguration des travaux d'aménagement des accès et du parking de la gare de Saulon. **Les photos, le discours du maire et le détails des travaux sont sur le web communal.**

Les conseils énergie du SICECO L'intensité lumineuse de vos ampoules en fonctionnement diminue ? Vos appareils électroménagers tournent au ralenti ou se mettent en sécurité (plaque de cuisson, PAC, ...) ? Vous ne pouvez pas faire fonctionner votre four en même temps que votre lave-vaisselle ? Vous subissez probablement des chutes de tension électrique ! Le SICECO peut vous aider gratuitement.

Contact SICECO: 03.80.50.99.20 - mail: contact@siceco.fr

Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-saint-Georges

Réunis le 28/11/17, la majorité des élus (44 contre, 34 pour et 2 blancs) a décidé de ne pas confier la compétence scolaire à la nouvelle collectivité intercommunale.

Le saviez-vous?

Retour sur l'origine du monument aux morts

Localement, dans notre registre de délibérations daté du 24 mars 1919 il est écrit : « le conseil municipal voulant perpétuer le souvenir de ceux de ses enfants qui, glorieusement sont morts au champ d'honneur dans le noble combat du droit et de la justice, décide d'ériger un monument sur une des places du village... ».

Le monument aux morts de Saulon la Chapelle fut commandé sous le mandat du maire de l'époque M. Jean-Baptiste Maillotte.

La délibération précise que les fonds nécessaires pour l'érection de ce monument proviendront :

1° d'un crédit de 1000 Francs (première mise de fonds) de la commune à prendre sur les fonds libres en caisse

2° de dons faits par les habitants et autres personnes intéressées

3° du produit d'une tombola de 1000 billets à 1 franc Saulon la Chapelle a fait le choix d'un monument constitué d'un **obélisque**. Par sa forme, il correspond à la catégorie des monuments la plus représentée en France.

Avis de réunion publique sur la révision du PLU

La Municipalité informe la population de SAULON LA CHAPELLE qu'une réunion publique aura lieu le :

Mardi 12 Décembre 2017 à 19 heures Salle des fêtes Elle aura pour objet la présentation de la synthèse du diagnostic de la Commune, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, ainsi que les orientations d'Aménagement et de Programmation des zones de développement du futur Plan Local d'Urbanisme. La révision actuellement en cours permettra à la Commune de se doter d'un Plan Local d'Urbanisme qui définira un classement des sols et une réglementation adaptée pour chaque zone au regard du contexte législatif actuel. La population est associée à cette première étape de procédure conformément à la délibération de lancement du 25 août 2014. Un registre de concertation, ainsi qu'un dossier de concertation alimenté au fur et à mesure de l'avancée des études sont d'ores et déjà disponibles à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, pour recueillir les questions et observations du public. La Municipalité vous invite à venir nombreux vous informer et poser vos questions éventuelles.



Le dossier de concertation est également consultable sur le site internet du bureau d'étude au lien suivant : http://dorgat.fr/espaceconcertation

...AGENDA

Samedi 09/12 - 10 h : Permanence avocat Samedi 09/12 - 10 h : Permanence élus

Samedi 09/12 - 8 h - 23 h : Téléthon – Salle des

fêtes

Lundi 11/12 - 19 h : Conseil municipal

Mardi 12/12 - 19 h : Réunion publique PLU – Salle

des fêtes

Vendredi 15/12 - 20 h : Concert « Les voix

d'Épernay » - Eglise

Dimanche 17/12 - 14 h : Cyclo cross – Zone de

loisirs

Dimanche 17/12 – 16 h : Spectacle de Noël des

écoles – Salle des fêtes

Dimanche 31/12 – 19 h : Réveillon – Salle des

fêtes

Vendredi 12/01 - 19 h : Vœux de la commune -

Salle des fêtes



Mairie de Saulon la Chapelle

...INFORMATIONS PRATIQUES

Secrétariat de mairie

8 rue du Foyer 21910 SAULON LA CHAPELLE
Horaires d'ouverture au public
Mardi et jeudi : 14h00 – 19h

Mercredi : 9h – 12h Vendredi : 14h00 – 17h

Tél: 03 80 79 14 30 / Fax: 03 80 79 14 31 accueil.mairie@saulon.fr / www.saulon.fr

Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-saint-Georges

Gevrey-Chambertin
Nuits-Saint-Georges
Communauté de Communes

3 rue Jean Moulin- BP 40029 21701 Nuits st Georges

Tél: 03 80 27 04 70 - Fax: 03 80 23 69 06

Gendarmerie de Gevrey-Chambertin 03 80 51 80 76

Police nationale 17 / Pompiers 18 / Samu 15

Horaires d'ouverture de la déchetterie

du 1er novembre au 31 mars lundi/mercredi/vendredi : 14h - 17h

samedi: 9h - 12h et 14h - 17h